

Enquête sur l'utilisation des moyens de paiement par les entreprises en Suisse 2023

SCHWEIZERISCHE NATIONALBANK
BANQUE NATIONALE SUISSE
BANCA NAZIONALE SVIZZERA
BANCA NAZIUNALA SVIZRA
SWISS NATIONAL BANK



Sommaire

	Page
Résumé	3
1 Introduction	5
2 Acceptation des moyens de paiement	6
2.1 État des lieux et changements depuis 2021	6
2.2 Motifs d'acceptation des différents moyens de paiement	7
2.3 Coûts des moyens de paiement acceptés	9
2.4 Infrastructure des moyens de paiement scripturaux	10
3 Paiements effectués par les entreprises	11
3.1 Utilisation des moyens de paiement	11
3.2 Motifs de l'utilisation des moyens de paiement	12
4 Logistique relative au numéraire	15
4.1 Possibilités d'approvisionnement en numéraire et de retour d'espèces	15
4.2 Motifs du choix des entreprises concernant le mode d'approvisionnement en numéraire et de retour d'espèces	16
4.3 Satisfaction en termes de qualité de l'infrastructure du numéraire	17
4.4 Réduction de l'infrastructure locale dédiée au numéraire	18
Annexe	19
Remarques méthodologiques	19
Répartition de l'échantillon selon les critères de stratification	20
Glossaire	21

Au printemps 2023, la Banque nationale suisse (BNS) a mené sa deuxième enquête sur l'utilisation des moyens de paiement par les entreprises en Suisse. Quelque 1 750 entreprises de toute taille, toute région linguistique et tout secteur d'activité ont été interrogées sur des thématiques liées aux moyens de paiement. L'acquisition de connaissances approfondies dans ce domaine aide la BNS à accomplir ses tâches légales dans l'approvisionnement en numéraire et le trafic des paiements sans numéraire.

En acceptant largement les différents moyens de paiement, les entreprises concourent au libre choix de leur clientèle entre espèces et moyens de paiement scripturaux. Depuis la dernière enquête, réalisée en 2021, l'acceptation des moyens de paiement par les entreprises a eu tendance à s'accroître. Les applications de paiement et les virements, en particulier, sont plus souvent acceptés. L'acceptation du numéraire est toujours élevée et n'a guère changé depuis 2021.

Pour que les entreprises continuent d'accepter l'argent liquide, il faut que la population continue de l'utiliser. D'après l'enquête 2022 sur l'utilisation des moyens de paiement par les particuliers, une proportion importante de la population souhaite que le numéraire reste disponible comme moyen de paiement. Il ressort de l'enquête auprès des entreprises que leur acceptation des moyens de paiement est surtout fonction des préférences de la clientèle. Ainsi, une baisse de l'utilisation du numéraire pourrait conduire à une diminution de son acceptation.

Pour pouvoir accepter les paiements en numéraire, les entreprises doivent aussi avoir facilement accès à l'infrastructure correspondante. L'enquête montre que la capacité de retrait et de retour d'espèces des entreprises repose essentiellement sur les distributeurs automatiques et les guichets bancaires. La majorité des entreprises se déclarent satisfaites de leur accès au numéraire. Quelques-unes indiquent toutefois ne pas disposer de solution de rechange (un guichet bancaire par exemple) au mode d'approvisionnement qu'elles utilisent actuellement. En cas de réduction de l'infrastructure relative au numéraire, une entreprise sur quatre utiliserait moins les espèces, ce qui pourrait nuire à l'acceptation de ce moyen de paiement.

L'édition 2023 de l'enquête sur les moyens de paiement auprès des entreprises a également livré les enseignements suivants.

La majorité des entreprises percevant des paiements sur place acceptent tous les moyens de paiements usuels. Plus de 90% d'entre elles acceptent l'argent liquide. C'est le moyen de paiement le plus accepté par les entreprises disposant de points de vente physiques. Dans l'hôtellerie-restauration ainsi que dans le commerce de détail, les taux d'acceptation des moyens de paiement usuels que sont les espèces, les cartes de débit et de crédit et les applications de paiement sont particulièrement élevés (respectivement 96%, 69%, 82% et 73% au moins). Les entreprises n'enregistrant que des paiements à distance acceptent surtout les virements et les paiements sur facture¹.

Au cours des deux dernières années, l'acceptation des applications de paiement et des virements a fortement augmenté. L'acceptation des applications de paiement a ainsi enregistré une hausse de 19 points depuis 2021, pour atteindre 59%. Celle des virements a progressé de 14 points durant la même période. En ce qui concerne l'acceptation des autres moyens de paiement, les changements n'ont pas été aussi marqués.

Le critère de fiabilité a gagné en importance depuis la dernière enquête; néanmoins, les besoins de la clientèle demeurent pour les entreprises le premier facteur d'acceptation d'un moyen de paiement. Les entreprises invoquent le plus souvent les besoins de leur clientèle comme motif décisif de l'acceptation d'un moyen de paiement. Le deuxième motif le plus fréquemment cité est la fiabilité. Il est possible que l'augmentation du risque de pénurie d'électricité ait renforcé l'importance de ce critère aux yeux des entreprises. La plupart du temps, aucun problème technique ne perturbe les paiements sans numéraire à la caisse. Lorsque des dysfonctionnements surviennent, les entreprises se replient le plus souvent sur d'autres moyens de paiement comme le numéraire ou le paiement sur facture.

¹ Les virements s'effectuent non pas à l'aide de bulletins de versement, mais au moyen d'un IBAN ou d'autres informations du compte destinataire. Les paiements sur facture comprennent les paiements effectués à l'aide d'une facture dotée d'un code QR, avec eBill ou par recouvrement direct (voir le glossaire).

Sur l'ensemble des moyens de paiement acceptés, le numéraire est celui que les entreprises jugent le moins cher devant les cartes de débit, les applications de paiement et les cartes de crédit. Pour plus de la moitié des entreprises, le numéraire est le moins cher des moyens de paiement. La majorité des entreprises ne répercutent pas directement les coûts des moyens de paiement sur leur clientèle. Seules 9% accordent des rabais, la plupart du temps en cas de paiement en espèces. Les entreprises sont encore moins nombreuses (5%) à prélever des frais; le cas échéant, il s'agit le plus souvent de frais prélevés sur des paiements scripturaux.

En ce qui concerne leurs propres paiements non récurrents, les entreprises recourent essentiellement à des moyens de paiement sans numéraire. Les paiements sur facture et les virements sont les moyens de paiement les plus utilisés (respectivement 87% et 79%) pour des transactions non récurrentes telles que les achats occasionnels auprès de fournisseurs ou les réparations). Le numéraire est utilisé par 43% des entreprises. Par rapport à l'enquête précédente, le paiement sur facture a particulièrement gagné en importance. Les entreprises citent en particulier la fiabilité et les besoins des fournisseurs comme critères d'utilisation des moyens de paiement.

Le réseau de distributeurs automatiques et de guichets bancaires revêt une importance cruciale pour l'approvisionnement en numéraire et le retour d'espèces. Pour plus de 40% des entreprises, la facilité et la proximité sont les motifs qui déterminent le choix du mode de retrait ou de retour des espèces. Un cinquième environ invoquent comme facteur décisif l'absence de solution de rechange (telle qu'une autre succursale bancaire dans les environs). Quelque 60% des entreprises se déclarent satisfaites en termes d'accès aux possibilités de retrait et de retours d'espèces; 15% sont insatisfaites et 25% ont un avis neutre à ce sujet.

Une réduction du nombre de distributeurs automatiques ou de guichets bancaires et postaux conduirait un quart des entreprises à moins utiliser le numéraire. Entre 2021 et 2023, la part des entreprises indiquant qu'une réduction de l'infrastructure locale dédiée au numéraire les affecterait de manière négative est passée de 52 à 62%. Dans un tel scénario, de nombreuses entreprises se replieraient sur d'autres points de retrait et retour d'espèces, ou utiliseraient moins l'argent liquide.

Conformément à la loi qui la régit, la Banque nationale suisse (BNS) est notamment chargée de garantir l’approvisionnement de la Suisse en numéraire. De même, elle doit faciliter et assurer le bon fonctionnement des systèmes de paiement sans numéraire. En remplissant ces deux tâches, elle crée les conditions nécessaires pour que les consommatrices et consommateurs puissent choisir le moyen de paiement qui leur paraît le plus adéquat. Des connaissances approfondies sur l’utilisation des moyens de paiement aident la BNS dans l’accomplissement de ces tâches.

L’enquête sur l’utilisation des moyens de paiement par les particuliers fournit à la BNS de précieuses informations sur les habitudes de paiement des ménages. Celle à laquelle répondent les entreprises vient en complément, apportant un éclairage sur l’acceptation et l’utilisation des différents moyens de paiement par les acteurs du monde économique. Menées à intervalles réguliers, ces deux enquêtes permettent à la BNS de broser un tableau complet et dynamique de l’utilisation des moyens de paiement en Suisse.

Au printemps 2023, la BNS a ainsi mené sa deuxième enquête auprès des entreprises actives en Suisse sur divers thèmes liés aux moyens de paiement. Environ 1 750 entreprises de toute taille, toute région linguistique et tout secteur d’activité ont répondu à un questionnaire en ligne.

L’enquête avait pour double objectif

- de recueillir des données sur l’acceptation et l’utilisation des différents moyens de paiement par les entreprises, et de mieux comprendre les motifs de leurs choix;
- d’obtenir des informations sur la logistique des entreprises en ce qui concerne le numéraire, et de pouvoir évaluer les effets, sur cette logistique, des changements affectant l’infrastructure relative au numéraire.

Le rapport ci-après porte dans un premier temps sur l’acceptation des moyens de paiement, soit le volet recettes des entreprises (chapitre 2). Il évoque ensuite l’utilisation des moyens de paiement par les entreprises elles-mêmes – c’est-à-dire le volet dépenses – (chapitre 3) puis la logistique relative au numéraire.

Le tableau 1 résume les principales caractéristiques de l’enquête. D’autres éléments méthodologiques de même que la répartition de l’échantillon selon les critères de stratification sont fournis en annexe.

Tableau 1

CARACTÉRISTIQUES DE L’ENQUÊTE

Population	Entreprises domiciliées en Suisse, hors établissements financiers (ceux-ci faisant partie de l’infrastructure des paiements)
Échantillonnage	Échantillon aléatoire stratifié reposant sur la taille, la région linguistique et le secteur d’activité, établi d’après le cadre d’échantillonnage du Registre des entreprises et des établissements de l’Office fédéral de la statistique (OFS)
Méthode	Enquête en ligne assistée par ordinateur
Nombre d’entreprises tirées au sort	7 474
Nombre d’entreprises participantes	1 753
Durée de l’enquête	Mi-mai à fin juillet 2023

2

Acceptation des moyens de paiement

Concernant le volet recettes de l'enquête, les entreprises ont répondu à des questions sur les paiements qu'elles reçoivent de leur clientèle¹. Ce chapitre détaille d'abord les différents types de moyens de paiement acceptés par les entreprises et les changements observés en la matière depuis 2021 (point 2.1). Il passe ensuite en revue les motifs d'acceptation des différents moyens de paiement (point 2.2), puis les coûts des moyens de paiement acceptés (point 2.3). Enfin, il traite de l'infrastructure actuellement disponible pour les moyens de paiement scripturaux (point 2.4).

2.1 ÉTAT DES LIEUX ET CHANGEMENTS DEPUIS 2021

Les moyens de paiement acceptés diffèrent beaucoup entre les entreprises qui perçoivent uniquement des paiements à distance² (29% des entreprises sondées) et celles qui enregistrent également des paiements sur place³ (environ 45%)⁴. Pour ces dernières, une majorité (60%) réalisent 1% à 20% de leurs recettes au moyen de ces paiements sur place, 18% enregistrant 81% à 100% de leurs recettes de cette manière.

La distinction entre ces deux types d'entreprises sous-tend donc ci-après l'analyse de l'acceptation des moyens de paiement.

Entreprises percevant des paiements sur place

Dans le cas des entreprises percevant des paiements sur place, le numéraire est le moyen de paiement le plus fréquemment accepté (92%; voir graphique 1). Les paiements sur facture (84%) et les virements (81%) sont largement acceptés également. Viennent ensuite les applications de paiement (59%), les cartes de crédit (53%) et les cartes de débit (48%).

Dans les secteurs tels que l'hôtellerie-restauration ou le commerce de détail, où la clientèle paie la plupart du temps sur place, l'acceptation du numéraire, des cartes de débit et de crédit et des applications de paiement est relativement plus élevée⁵. Les entreprises de l'hôtellerie-restauration sont 96% à accepter le numéraire, 69% à accepter les cartes de débit, 82% à accepter les cartes de crédit et 78% à accepter les applications de paiement (dans le commerce de détail, les proportions sont respectivement de 96%, 75%, 87% et 73%).

1 Celle-ci peut aussi compter d'autres entreprises.

2 Les *paiements à distance* comprennent tous les paiements pour lesquels le moyen de paiement n'est pas physiquement présent au point de vente au début du processus d'achat. Il s'agit par exemple des transactions liées aux commandes effectuées sur Internet, par courriel ou par téléphone.

3 Les *paiements sur place* englobent tous les paiements effectués à l'endroit où l'achat a lieu, par exemple à la caisse d'un magasin ou au restaurant.

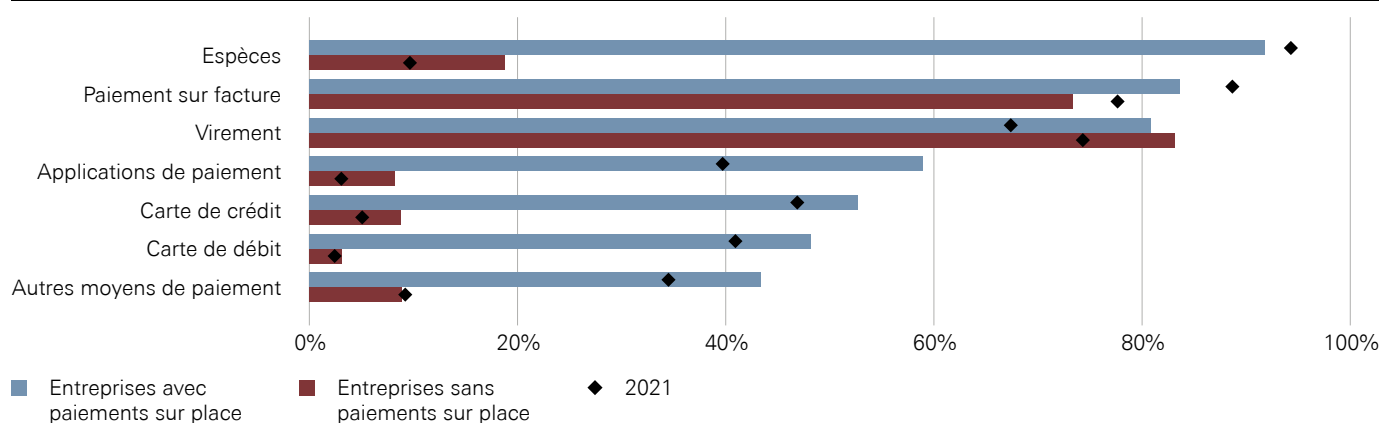
4 Les 26% d'entreprises restantes n'ont pas fourni d'indications quant à la ventilation de leurs recettes entre transactions sur place et à distance.

5 Les achats dans les commerces de biens de consommation courante (détaillants), de même que les repas et boissons pris à l'extérieur (hôtellerie-restauration), concentrent l'essentiel des transactions des particuliers, selon l'*Enquête 2022 sur l'utilisation des moyens de paiement par les particuliers en Suisse*.

Graphique 1

ACCEPTATION DES MOYENS DE PAIEMENT

En % de la base (plusieurs réponses possibles)



Base: 783 entreprises percevant des paiements sur place; 502 entreprises ne percevant que des paiements à distance.

Source: BNS.

Entreprises percevant uniquement des paiements à distance

Les entreprises qui perçoivent uniquement des paiements à distance acceptent principalement les virements (83%) et le paiement sur facture (73%). Sans surprise, les moyens de paiement courants (numéraire, applications de paiement et cartes) revêtent moins d'importance pour elles. Cependant, un bon cinquième d'entre elles acceptent le numéraire: les commandes qui leur sont passées en ligne, par courriel ou par téléphone peuvent être réglées en argent liquide lors de leur retrait ou une fois la prestation fournie.

Changements dans l'acceptation des moyens de paiement depuis 2021

Par rapport à 2021, l'acceptation des applications de paiement a augmenté tant pour les transactions sur place que pour les ventes à distance (voir graphique 1). Elle a crû de 19 points du côté des entreprises qui perçoivent des paiements sur place⁶. Si, en 2021, le taux d'acceptation des applications de paiement était identique à celui des cartes de débit (soit 40%), il a atteint 59% en 2023, dépassant ainsi les cartes de crédit (53%) et de débit (48%). Cette augmentation n'est guère surprenante: l'enquête de 2022 sur l'utilisation des moyens de paiement par les particuliers en Suisse avait déjà montré que la population utilisait toujours davantage ces applications⁷. Il est ainsi possible que l'utilisation croissante de ce moyen de paiement par les usagers en ait amélioré l'acceptation par les bénéficiaires, l'acceptation et l'utilisation des moyens de paiements pouvant s'influencer mutuellement.

L'acceptation des virements a également augmenté, tandis que celle des paiements sur facture a un peu diminué. Le fait que l'entreprise perçoive ou non des paiements sur place ne joue ici aucun rôle (voir graphique 1). En revanche, cette tendance pourrait tenir au fait que les entreprises sont moins disposées, compte tenu des événements récents (pandémie de Covid-19, hausse des prix de l'énergie), à accorder à leur clientèle le crédit de courte durée que représente le paiement sur facture. Certaines entreprises pourraient ainsi avoir privilégié les virements, qui n'impliquent pas systématiquement ce type de crédit (paiements anticipés par exemple).

Changements prévus dans l'acceptation du numéraire

Globalement, peu d'entreprises prévoient de modifier leurs habitudes en termes d'acceptation du numéraire. Parmi les entreprises percevant des paiements sur place, seules 7% déclarent vouloir réduire leur acceptation du numéraire au cours des deux prochaines années. En revanche, 6% en anticipent une augmentation. Celles qui comptent modifier leurs habitudes sont principalement motivées par les besoins de leur clientèle. L'évolution des habitudes de paiement est le facteur le plus souvent cité par les entreprises qui anticipent une réduction de l'acceptation du numéraire; celles qui pensent au contraire accepter davantage les espèces invoquent surtout les coûts des moyens de paiement.

2.2 MOTIFS D'ACCEPTATION DES DIFFÉRENTS MOYENS DE PAIEMENT

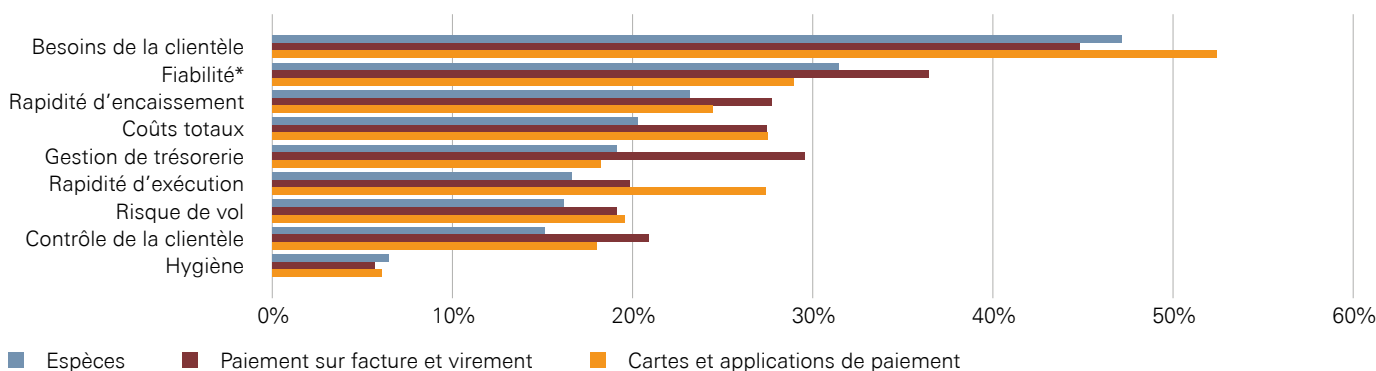
Les entreprises ont été interrogées sur les motifs qui les incitent à accepter divers moyens de paiement. Le degré d'importance de chaque motif devait être précisé («décisif», «joue un rôle», «ne joue aucun rôle»). Les motifs décisifs sont développés ci-après.

⁶ La hausse atteint 12 points pour l'ensemble des entreprises (voir Banque nationale suisse (2023), *Acceptation des moyens de paiement et infrastructures relatives au numéraire: aperçu des résultats de l'enquête*).
⁷ voir Banque nationale suisse (2022), *Enquête 2023 sur l'utilisation des moyens de paiement par les particuliers en Suisse*, chapitre 4.

Graphique 2

ENTREPRISES AVEC PAIEMENTS SUR PLACE: MOTIFS DÉCISIFS D'ACCEPTATION DES MOYENS DE PAIEMENTS

En % de la base (plusieurs réponses possibles)



*et faibles probabilités de dysfonctionnement ou résistance aux crises.

Base: espèces: 719 entreprises; paiement sur facture et virement: 733 entreprises; cartes et applications de paiement: 557 entreprises.

Source: BNS.

Entreprises percevant des paiements sur place

Répondre aux besoins de leur clientèle constitue le principal motif de l'acceptation d'un moyen de paiement pour ces entreprises. Au moins 45% d'entre elles déclarent qu'il s'agit d'un facteur décisif, tous moyens de paiement confondus (voir graphique 2).

Le deuxième motif le plus fréquemment cité est la fiabilité. Par rapport aux autres facteurs d'acceptation d'un moyen de paiement, la fiabilité a gagné en importance depuis la dernière enquête⁸. Il est possible que le risque d'une pénurie d'électricité ait conduit les entreprises à se

montrer plus attentives à la fiabilité des moyens de paiement.

Les besoins de la clientèle sont plus souvent avancés comme motif décisif d'acceptation pour les cartes et les applications de paiements que pour le numéraire, le paiement sur facture et les virements (voir graphique 2). La rapidité de la transaction (par exemple à la caisse)⁹ joue également un rôle plus important dans l'acceptation des cartes et des applications de paiements (la fonction sans contact étant alors très utilisée) que dans celle des autres moyens de paiement. De leur côté, la gestion de trésorerie et la fiabilité semblent revêtir davantage d'importance pour l'acceptation des paiements sur facture et des virements.

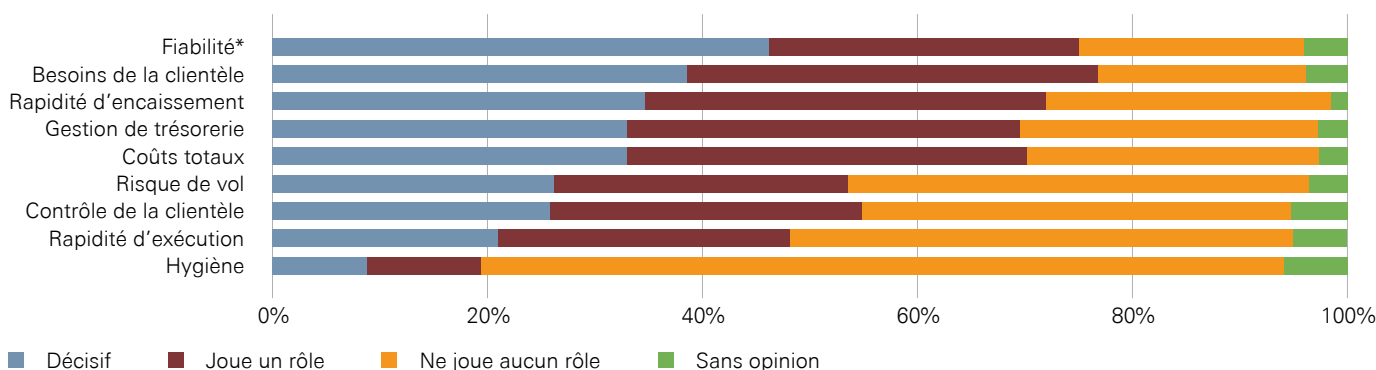
⁸ En 2021, il avait été demandé aux entreprises pourquoi elles acceptaient les espèces ou les moyens de paiement sans numéraire. Dans leurs réponses, elles devaient tenir compte de la situation avant la pandémie de Covid-19. La différenciation selon le degré d'importance des motifs d'acceptation (décisif/joue un rôle/ne joue aucun rôle) n'a été introduite qu'en 2023. Une comparaison directe n'est donc pas possible avec les résultats de 2021; néanmoins, des constatations sur l'importance relative des différents motifs peuvent être établies.

⁹ Rapidité de saisie de la transaction: vitesse à laquelle une transaction peut être saisie à la caisse, au terminal en libre-service, dans la banque en ligne, etc.

Graphique 3

ENTREPRISES SANS PAIEMENTS SUR PLACE: MOTIFS D'ACCEPTATION DES FACTURES ET VIREMENTS

En % de la base



*et faibles probabilités de dysfonctionnement ou résistance aux crises.

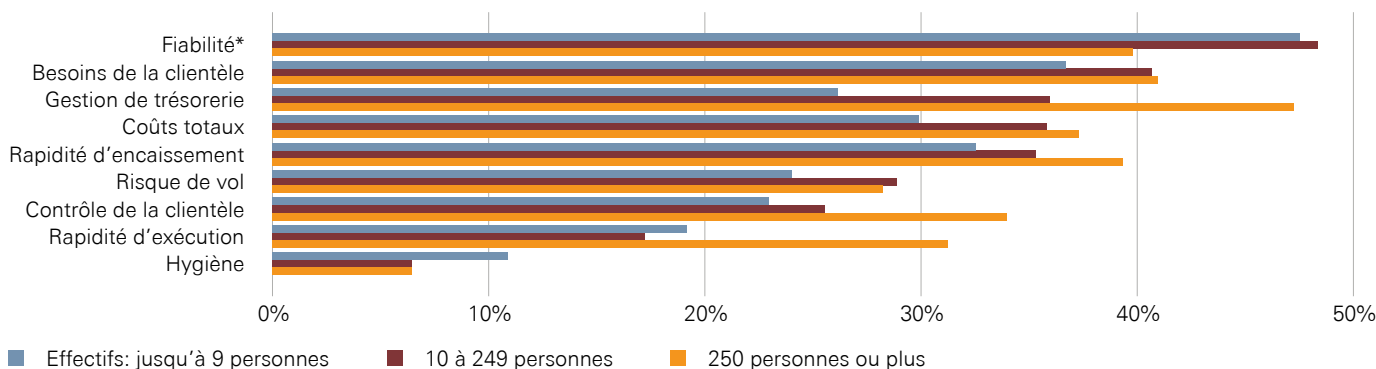
Base: 499 entreprises.

Source: BNS.

Graphique 4

ENTREPRISES SANS PAIEMENTS SUR PLACE: MOTIFS DÉCISIFS D'ACCEPTATION DES FACTURES ET VIREMENTS

En % de la base (plusieurs réponses possibles)



*et faibles probabilités de dysfonctionnement ou résistance aux crises.

Base: effectifs jusqu'à 9 personnes: 264 entreprises; 10 à 249 personnes: 137 entreprises; 250 personnes ou plus: 98 entreprises.

Source: BNS.

Pour les petites entreprises (employant jusqu'à neuf personnes) qui perçoivent des paiements, la fiabilité, les coûts totaux, la rapidité d'encaissement¹⁰ et la gestion de trésorerie jouent beaucoup plus souvent un rôle décisif dans l'acceptation du numéraire que pour les entreprises de plus grande taille.

Entreprises percevant exclusivement des paiements à distance

Ces entreprises invoquent le plus souvent la fiabilité comme motif d'acceptation décisif des paiements sur facture et des virements (voir graphique 3); les besoins de la clientèle sont le deuxième motif décisif le plus cité, et jouent donc aussi un rôle important. En ce qui concerne l'acceptation du numéraire, des cartes et des applications de paiement, les besoins de la clientèle sont déterminants.

La rapidité de transaction – au moment de sa saisie notamment – est un motif décisif plus souvent avancé par les grandes entreprises (employant au moins 250 personnes) que par les entreprises de plus petite taille pour l'acceptation des paiements sur facture et des virements (voir graphique 4). Pour les grandes entreprises, la gestion de trésorerie joue également un rôle plus important dans l'acceptation de ces moyens de paiement que pour les entreprises de plus petite taille.

Réévaluation de l'acceptation des moyens de paiement

La moitié des entreprises déclarent réévaluer leur acceptation d'un moyen de paiement lorsqu'un élément concret les y incite. Le plus souvent, il s'agit d'une modification des besoins de la clientèle (citée par 81% des entreprises), de nouvelles possibilités techniques (62%), de la popularité croissante du moyen de paiement en question (61%) ou de l'évolution des coûts de ce dernier (54%).

2.3 COÛTS DES MOYENS DE PAIEMENT ACCEPTÉS

Les entreprises ont aussi été interrogées sur les coûts des moyens de paiement acceptés dans les points de vente. Il leur a été demandé d'établir un classement des moyens de paiement en fonction des coûts par transaction.

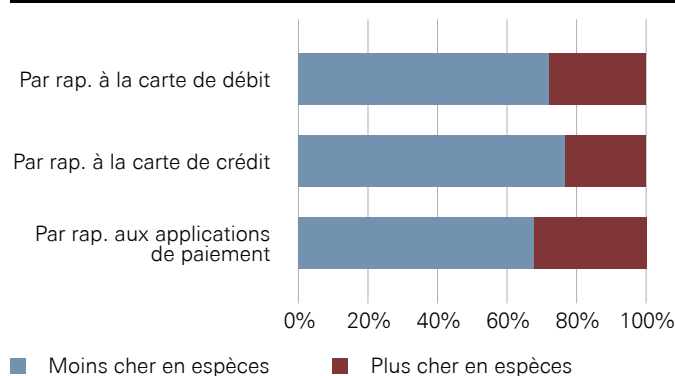
Le numéraire apparaît ainsi comme le moyen de paiement le moins cher. Par rapport à d'autres moyens de paiement, il est cité comme le moins cher par plus de la moitié des entreprises (voir graphique 5). Il faut noter que les coûts du numéraire sont plus difficiles à évaluer que ceux des paiements scripturaux (tels que les frais de transaction facturés par les fournisseurs de carte, par exemple), qui sont directement visibles.

Les coûts de transaction des applications de paiement sont jugés aussi élevés que ceux des cartes de débit (voir graphique 6), mais inférieurs à ceux des cartes

Graphique 5

COÛTS DE TRANSACTION: ESPÈCES PAR RAPPORT À D'AUTRES MOYENS DE PAIEMENT

En % de la base



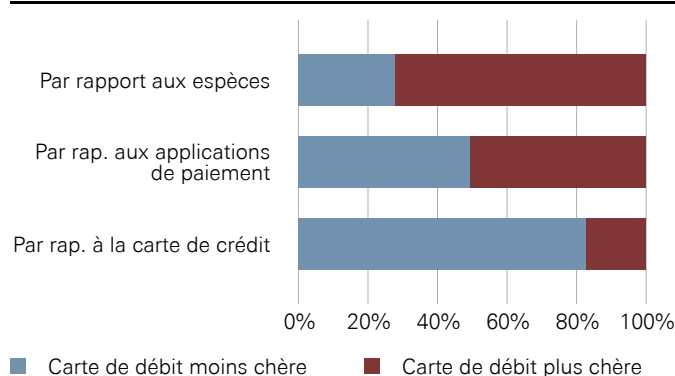
Base: espèces/carte de débit: 462 entreprises; espèces/carte de crédit: 522 entreprises; espèces/applications de paiement: 591 entreprises.

Source: BNS.

Graphique 6

COÛTS DE TRANSACTION DE LA CARTE DE DÉBIT PAR RAPPORT À D'AUTRES MOYENS DE PAIEMENT

En % de la base



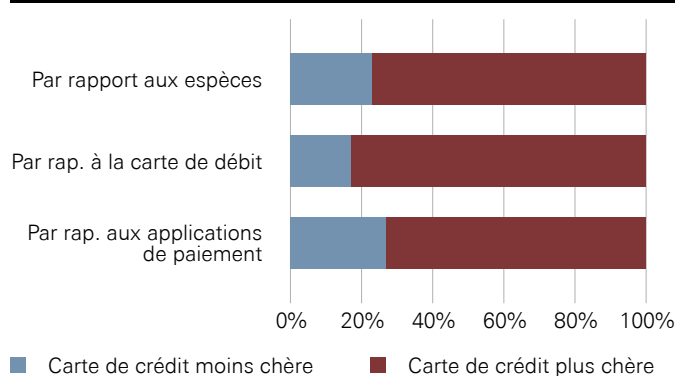
Base: carte de débit/espèces: 462 entreprises; carte de débit/applications de paiement: 392 entreprises; carte de débit/carte de crédit: 472 entreprises.

Source: BNS.

Graphique 7

COÛTS DE TRANSACTION DE LA CARTE DE CRÉDIT PAR RAPPORT À D'AUTRES MOYENS DE PAIEMENT

En % de la base



Base: carte de crédit/espèces: 522 entreprises; carte de crédit/carte de débit: 472 entreprises; carte de crédit/applications de paiement: 418 entreprises.

Source: BNS.

¹⁰ Rapidité d'encaissement: temps nécessaire pour que l'entreprise destinataire du paiement encaisse le paiement ou voie la somme correspondante créditée sur son compte.

de crédit (graphique 7). Cela pourrait en partie expliquer l'augmentation de l'acceptation des applications de paiement par les entreprises (voir point 2.1). En ce qui concerne les cartes de paiement, 83% des entreprises jugent les transactions meilleur marché par cartes de débit que par cartes de crédit.

Une minorité d'entreprises (9%) proposent un rabais à leur clientèle si elle utilise un moyen de paiement spécifique. Deux tiers de celles qui accordent un rabais le font principalement en cas de paiement en numéraire. Outre les coûts de transaction, le délai de réception du montant dû par la clientèle peut aussi jouer un rôle en ce qui concerne l'octroi d'un rabais. En accordant une réduction de prix, les entreprises peuvent inciter leur clientèle à effectuer des paiements plus rapides (par exemple en numéraire).

Les entreprises sont encore moins nombreuses (5%) à facturer des frais pour l'usage de certains moyens de paiement. Il s'agit dans la grande majorité des cas (91%) de paiements scripturaux¹¹.

Pour la plupart, les entreprises ne semblent donc pas avantager ou désavantager le recours à certains moyens de paiement, ni répercuter directement les coûts de transaction sur leur clientèle. Elles ont donc plutôt tendance à agir indirectement, par des hausses de prix générales, pour répartir les coûts qu'elles supportent lors de l'utilisation de certains moyens de paiement (cartes de crédit par exemple).

2.4 INFRASTRUCTURE DES MOYENS DE PAIEMENT SCRIPTURAUX

Concernant les moyens de paiement sans numéraire, les entreprises ont été interrogées sur les prestataires auxquels elles font appel pour le règlement des paiements de leur clientèle. Il leur a aussi été demandé si le processus se déroulait sans encombre.

Les paiements sans numéraire sont réglés essentiellement au travers des banques et de prestataires spécialisés tels que Worldline (précédemment SIX Payment) ou PostFinance. Ces différents acteurs mettent souvent à la disposition des entreprises les équipements nécessaires, tels que les terminaux de paiement. Les paiements scripturaux nécessitent aussi le bon fonctionnement des réseaux d'électricité et de communication.

La plupart des entreprises équipées de terminaux de paiement ne rencontrent aucun problème technique (panne électrique, perturbation du réseau, dysfonctionnements des terminaux de paiement). Pour la moitié d'entre elles, il arrive tout au plus une fois tous les deux ans environ qu'un paiement sans numéraire échoue à cause de difficultés techniques¹². Une minorité (29%) évoque des problèmes plus fréquents.

Environ un tiers des entreprises déclarent toutefois qu'en cas d'incident technique affectant les moyens de paiement scripturaux, leur clientèle peut payer en espèces immédiatement, ou effectuer le paiement ultérieurement (sur facture). Les solutions techniques de type connexions Internet de remplacement ou groupes électrogènes jouent un rôle négligeable; un cinquième des entreprises ne prévoient même aucune solution de rechange ou de sauvegarde.

11 Dans la catégorie des paiements scripturaux figurent, outre les paiements par carte et par application de paiement, les paiements sur facture et les virements. Pour cette question, il n'était pas demandé aux entreprises de fournir d'indications plus précises.

12 Dans l'enquête sur l'utilisation des moyens de paiement par les particuliers en Suisse, 52% des personnes sondées déclaraient avoir rencontré ce type de perturbation technique au cours des 12 mois précédents. La même entreprise pouvant être prise en compte plusieurs fois, les résultats des deux enquêtes ne se recoupent pas sur ce point.

Dans le cadre de l'enquête, les entreprises ont également été interrogées sur les paiements dont elles sont à l'origine. Il leur a notamment été demandé quels moyens elles utilisaient pour effectuer leurs paiements, les paiements récurrents n'étant pas pris en compte¹. Les paiements récurrents peuvent constituer une part très importante de l'ensemble des dépenses d'une entreprise. Pour ce type de transaction toutefois, le choix du moyen de paiement se fait généralement une fois pour toutes. À l'inverse, dans le cas des paiements non récurrents, l'entreprise doit décider à chaque fois quel moyen de paiement utiliser. De plus, l'enquête sur l'utilisation des moyens de paiement menée auprès des particuliers met elle aussi l'accent sur les paiements non récurrents, ce qui facilite une comparaison directe entre les habitudes de paiement des entreprises et celles des particuliers. Les sections suivantes ne concernent donc que les paiements non récurrents des entreprises².

3.1 UTILISATION DES MOYENS DE PAIEMENT

Les entreprises effectuent le plus souvent leurs paiements non récurrents sur facture (87%) et par virement (79%; voir graphique 8). Les cartes de crédit et le numéraire arrivent respectivement en troisième et quatrième positions (46% et 43%). En ce qui concerne les entreprises qui utilisent le

numéraire pour leurs propres paiements, ces paiements en espèces ne représentent qu'une faible part de l'ensemble de leurs dépenses (médiane: 4,5%; moyenne: 16,5%).

Les applications de paiement sont utilisées par 17% des entreprises. Ce moyen de paiement est plus courant chez les petites entreprises (25%) que chez les moyennes (9%) et les grandes entreprises (2%). Cette tendance pourrait découler des entreprises familiales, les applications de paiement n'étant généralement commercialisées auprès des entreprises que pour la réception de paiements (du côté de l'émission de paiements, les fournisseurs de ces applications ciblent principalement les particuliers).

Les crypto-actifs servent rarement de moyen de paiement. Seules 2% des entreprises possèdent des crypto-actifs, à la suite de paiements de leur clientèle, en tant que réserve de valeur, dans un but spéculatif, en vue notamment d'effectuer elles-mêmes des paiements ou pour d'autres raisons encore.

Changements dans l'utilisation des moyens de paiement depuis 2021

Depuis la dernière enquête, l'utilisation des moyens de paiement sans numéraire par les entreprises a augmenté. En particulier, la proportion d'entreprises déclarant avoir recours au paiement sur facture est passée de 61 à 87%³.

1 Par *paiements récurrents*, on entend l'ensemble des paiements ou engagements qui reviennent régulièrement, tels que le versement des salaires, les loyers et frais annexes, les primes d'assurance, les factures de téléphone ou de carte de crédit, les impôts, les abonnements mensuels ou annuels et les remboursements de prêts.

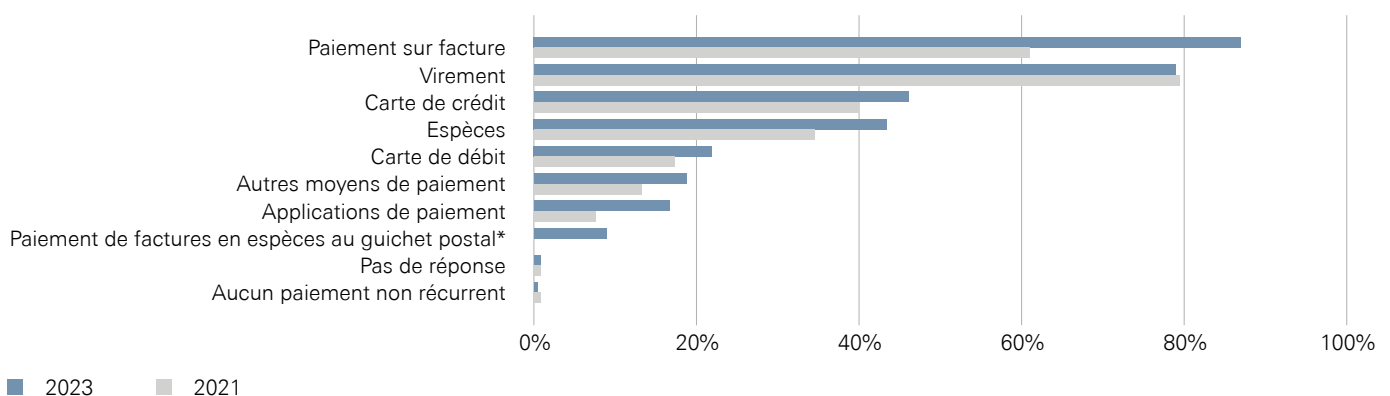
2 Par *paiements non récurrents*, on entend par exemple les achats occasionnels auprès de fournisseurs ou les frais de réparation.

3 Depuis la dernière enquête auprès des entreprises, le bulletin de versement classique a été remplacé par une facture avec code QR. En 2023, les entreprises ont donc été interrogées sur le paiement sur facture dotée d'un code QR, par eBill et par recouvrement direct (LSV).

Graphique 8

UTILISATION DES MOYENS DE PAIEMENT

En % de la base (plusieurs réponses possibles)



*Ne figurait pas dans l'enquête de 2021.

Base: 1 753 entreprises en 2023; 2 183 entreprises en 2021.

Source: BNS.

La part des entreprises utilisant les applications de paiement a de son côté plus que doublé, passant de 8 à 17%. Ce moyen de paiement est également en hausse chez les particuliers.

Les entreprises sont plus nombreuses (43% contre 35% en 2021) à recourir au numéraire pour effectuer des paiements. Par ailleurs, 90% des entreprises affirment ne pas vouloir modifier leurs habitudes en matière d'utilisation du numéraire au cours des deux prochaines années. Celles qui prévoient un changement (augmentation ou réduction de l'usage du numéraire) invoquent une évolution des habitudes de paiement, les coûts des moyens de paiement ou la volonté de parer à l'éventualité d'une crise.

Paiements internationaux

Une grande majorité des entreprises (80%) procèdent à des paiements internationaux, c'est-à-dire dont les destinataires se trouvent à l'étranger. Si la majorité de ces transactions (68%) sont réglées à partir de comptes en francs ouverts auprès de banques suisses, 46% des entreprises utilisent des comptes en devises (euros, dollars des États-Unis) détenus auprès de banques suisses. Seules 18% des entreprises interrogées utilisent des comptes en devises détenus auprès de banques domiciliées à l'étranger.

Sur la base du montant de l'ensemble des dépenses des entreprises, les paiements à des destinataires à l'étranger sont très minoritaires (médiane: 2,5%; moyenne: 12,4%). Certains secteurs se distinguent: les paiements internationaux représentent en moyenne 24% des paiements des entreprises dans le commerce et 18% dans l'industrie, mais seulement 2% dans l'administration publique.

3.2 MOTIFS DE L'UTILISATION DES MOYENS DE PAIEMENT

Comme pour l'acceptation des moyens de paiement, les entreprises ont été interrogées sur les motifs de leur utilisation des différents moyens de paiement. Le degré d'importance de chaque motif devait être précisé («décisif», «joue un rôle», «ne joue aucun rôle»). Les motifs décisifs sont développés ci-après. Là encore, les questions n'ont porté que sur les paiements non récurrents.

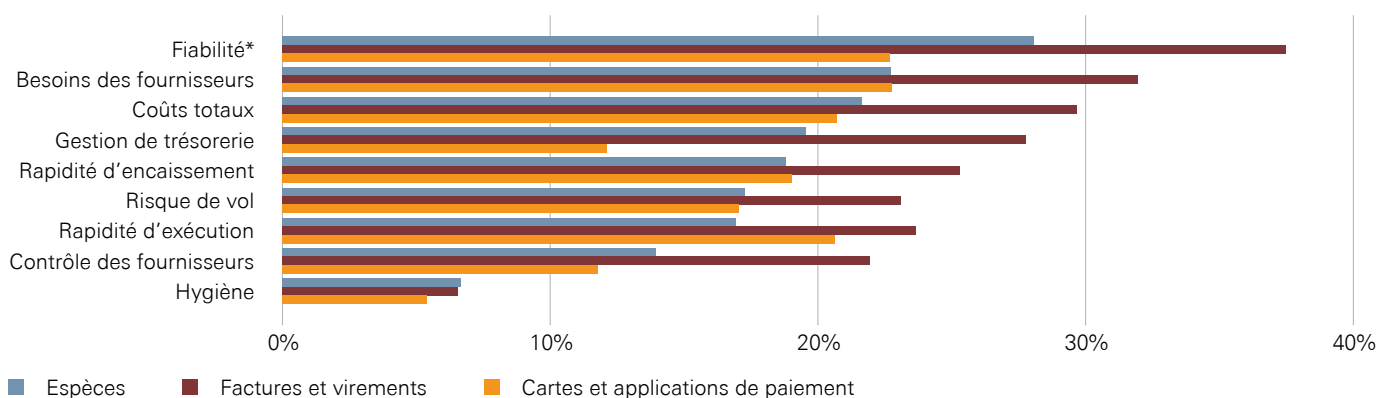
La fiabilité et les besoins des fournisseurs sont les deux motifs décisifs les plus fréquemment invoqués par les entreprises en ce qui concerne leur utilisation des moyens de paiement (voir graphique 9). Par exemple, 37% des entreprises citent la fiabilité comme facteur décisif de l'utilisation du paiement sur facture et des virements (28% en font autant pour le numéraire, et 23%, pour les cartes et les applications de paiement). Pour 32% des entreprises, les besoins des fournisseurs constituent un motif décisif du recours au paiement sur facture et aux virements (23% des entreprises en disent autant du numéraire et 23% également, des cartes et des applications de paiement).

La gestion de trésorerie revêt une importance variable selon le moyen de paiement considéré. Elle joue ainsi un plus grand rôle dans l'utilisation du paiement sur facture et des virements que dans le recours au numéraire. Pour 28% des entreprises interrogées, c'est un motif décisif de l'usage du paiement sur facture et des virements (20% en disent autant du numéraire). Le paiement sur facture permet de réduire le besoin de trésorerie à court terme en différant l'échéance de la transaction. L'utilisation des cartes et des applications de paiement est encore moins motivée par la gestion de trésorerie (12%) que le numéraire.

Graphique 9

MOTIFS DÉCISIFS DE L'UTILISATION DES MOYENS DE PAIEMENT

En % de la base (plusieurs réponses possibles)



*et faibles probabilités de dysfonctionnement ou résistance aux crises.

Base: espèces: 786 entreprises; factures et virements: 1 661 entreprises; cartes et applications de paiement: 1 020 entreprises.

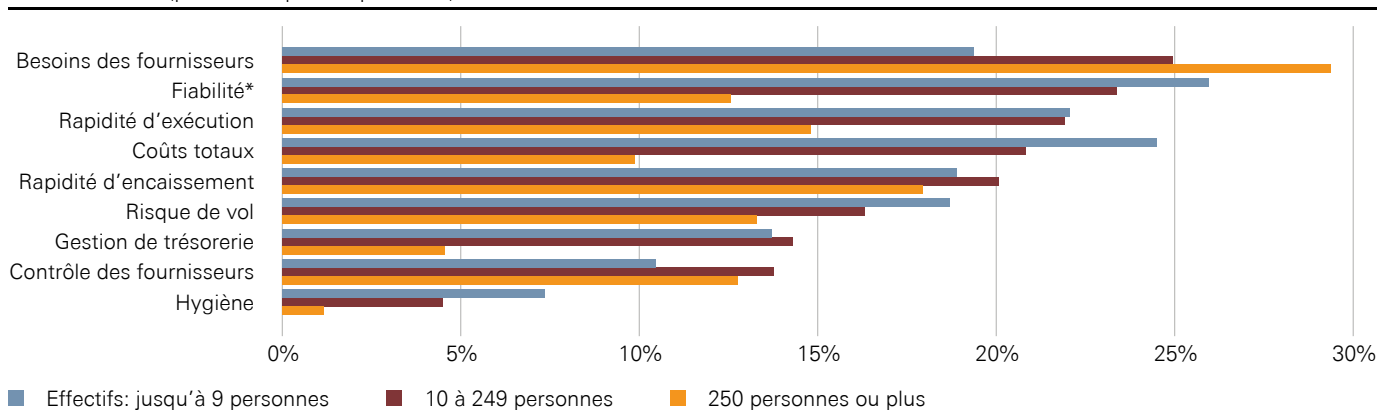
Source: BNS.

Les coûts totaux sont souvent plus décisifs pour les petites entreprises que pour les grandes dans l'utilisation du numéraire, des cartes et des applications de paiement (voir graphiques 10 et 11). Les coûts des moyens de paiement revêtent en effet plus d'importance pour les entreprises de petite taille.

Graphique 10

MOTIFS DÉCISIFS DE L'UTILISATION DES CARTES ET DES APPLICATIONS DE PAIEMENT

En % de la base (plusieurs réponses possibles)



*et faibles probabilités de dysfonctionnement ou résistance aux crises.

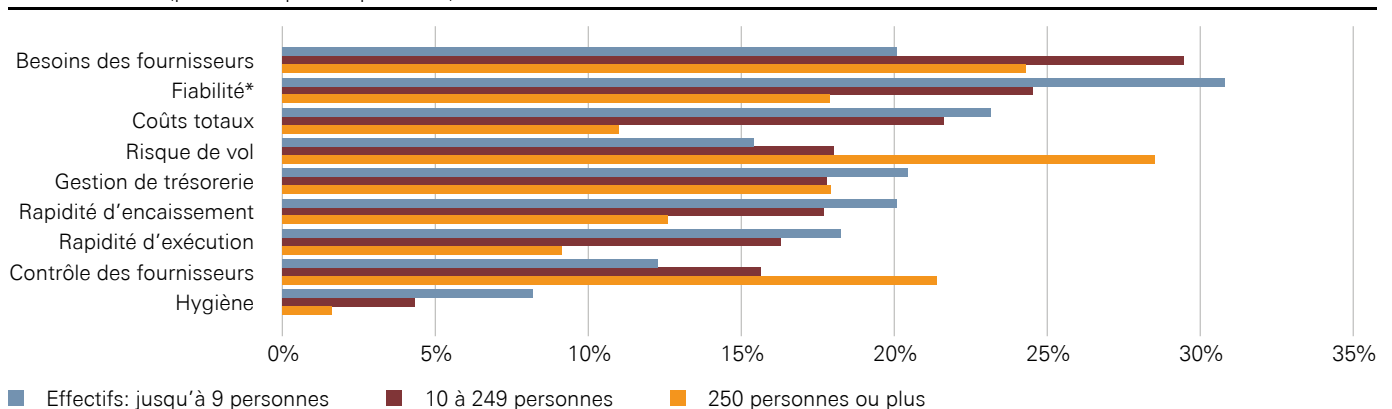
Base: effectifs jusqu'à 9 personnes: 555 entreprises; 10 à 249 personnes: 269 entreprises; 250 personnes ou plus: 197 entreprises.

Source: BNS.

Graphique 11

MOTIFS DÉCISIFS DE L'UTILISATION DES ESPÈCES

En % de la base (plusieurs réponses possibles)



*et faibles probabilités de dysfonctionnement ou résistance aux crises.

Base: effectifs jusqu'à 9 personnes: 525 entreprises; 10 à 249 personnes: 187 entreprises; 250 personnes ou plus: 74 entreprises.

Source: BNS.

Détention de numéraire

Dans le cadre de l'enquête, les entreprises ont fourni des informations sur la détention de numéraire, sur leurs motifs et sur les montants concernés. Deux types d'utilisation ont été considérés: (i) la réalisation imminente de transactions, et (ii) la détention de numéraire en tant que réserve ou pour la préservation de valeur⁴.

Une majorité des entreprises (54%) déclarent détenir généralement du numéraire. Elles sont 40% à indiquer ne pas en conserver. Quelques-unes (6%) ne donnent pas d'informations.

Selon l'enquête, 43% des entreprises conservent au plus 50 000 francs en espèces pour les transactions imminentes (voir graphique 12). Une part similaire ne détient pas de numéraire à cette fin. Seules quelques entreprises, le plus souvent de grande taille, indiquent détenir des montants plus élevés dans ce but: ainsi, 0,5% des entreprises interrogées mentionnent des valeurs supérieures à un million de francs. La part des entreprises indiquant ne pas détenir de numéraire pour les transactions imminentes a nettement augmenté (43% contre 26% en 2021). Cette évolution concerne les entreprises de toutes tailles, tous secteurs confondus, le numéraire détenu à des fins de transaction perdant en importance⁵.

4 Cette distinction est importante, car la première utilisation correspond à la part des transactions dans le numéraire en circulation, tandis que la seconde renvoie à la part des réserves de valeur dans le numéraire en circulation. Les résultats concernant la préservation de valeur doivent être interprétés avec prudence, car il s'agit d'un sujet sensible, et une proportion relativement élevée d'entreprises ne pouvait ou ne voulait pas fournir d'informations.

5 Voir Banque nationale suisse (2023), *Enquête 2022 sur l'utilisation des moyens de paiement*, chapitre 4.

Les entreprises déclarent en majorité (54%) ne pas garder d'argent liquide à des fins de réserve. Elles sont 30% à indiquer conserver au maximum 50 000 francs en espèces comme réserve de valeur. Une part nettement plus faible, constituée essentiellement de grandes entreprises, signale détenir des montants plus importants.

Parmi les réponses proposées en rapport avec les questions sur la détention de numéraire comme réserve de valeur, les entreprises ont majoritairement (40%, 2021: 27%) choisi le coussin de sécurité et la prévoyance en cas de crise (voir graphique 13). L'augmentation considérable de la part des entreprises ayant donné cette réponse s'explique probablement par les crises récentes (pandémie de Covid-19, guerre en Ukraine)⁶. Dans l'enquête sur l'utilisation des moyens de paiement par les particuliers en Suisse, les ménages citaient eux aussi plus fréquemment ce motif (2022: 26%; 2020: 17%)⁷.

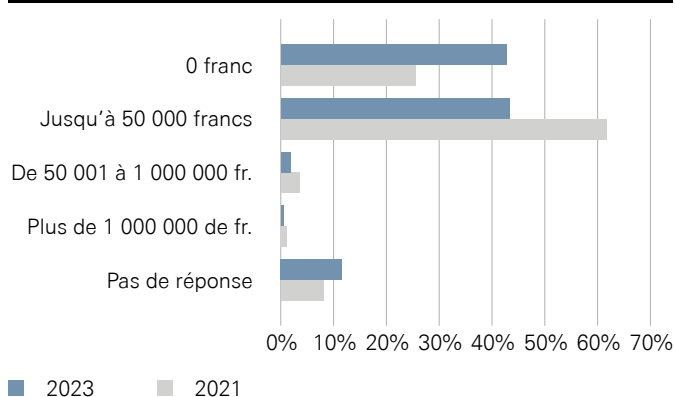
6 Il faut tenir compte du fait que dans le cadre de l'enquête réalisée en 2021, les entreprises ont fourni des informations spécifiques sur la situation observée avant la pandémie de Covid-19.

7 Voir Banque nationale suisse (2023), *Enquête 2022 sur l'utilisation des moyens de paiement*, chapitre 3.

Graphique 12

MONTANT ESTIMÉ DU NUMÉRAIRE DÉTENU POUR LES TRANSACTIONS IMMIMENTES

En % de la base



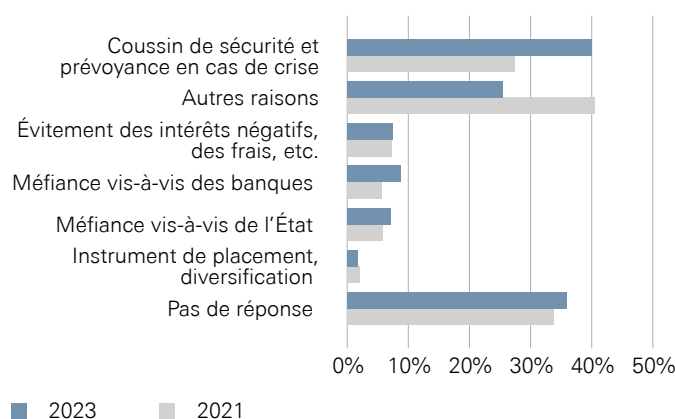
Base: 1 753 entreprises en 2023; 2 183 entreprises en 2021.

Source: BNS.

Graphique 13

MOTIFS DE LA DÉTENTION D'ESPÈCES EN RÉSERVE

En % de la base (plusieurs réponses possibles)



Base: 942 entreprises en 2023; 901 entreprises en 2021.

Source: BNS.

Les possibilités d’approvisionnement en numéraire et de retour d’espèces sont une condition essentielle à l’acceptation et à l’utilisation du numéraire par les entreprises. À cet effet, les entreprises ont recours à l’infrastructure locale – dont font notamment partie les distributeurs automatiques et les guichets bancaires – mais aussi aux convoyeurs de fonds. Ces dernières années, le nombre de points d’accès au numéraire suit une tendance à la baisse¹. Les entreprises pourraient donc rencontrer davantage de difficultés à s’approvisionner en numéraire et à effectuer des retours d’espèces. L’importance de la logistique relative au numéraire pour les entreprises en Suisse est détaillée ci-après. L’analyse met particulièrement l’accent sur les entreprises percevant des paiements sur place, car l’acceptation du numéraire les concerne au premier chef².

Le point 4.1 est consacré à l’importance des possibilités d’approvisionnement en numéraire et de retours d’espèces; les motifs du choix des entreprises en la matière sont l’objet du point 4.2. La satisfaction des entreprises en ce qui concerne lesdites possibilités est abordée au point 4.3. Enfin, le point 4.4 porte sur les conséquences, pour les entreprises, d’une réduction de l’infrastructure locale dédiée au numéraire.

¹ Voir le portail de données de la BNS: [Nombre de cartes de paiement et distributeurs automatiques de billets et Nombre de succursales résidentes pour toutes les catégories de banques – données annuelles](#)

² Sont exclues de l’analyse les entreprises ne percevant aucun paiement sur place, ainsi que celles qui n’ont pas fourni d’indications relatives à ce type de transactions.

4.1 POSSIBILITÉS D’APPROVISIONNEMENT EN NUMÉRAIRE ET DE RETOUR D’ESPÈCES

Pour s’approvisionner en numéraire, les entreprises se tournent avant tout vers les distributeurs automatiques et les guichets bancaires (voir graphique 14): c’est le cas d’environ 42% d’entre elles. Importantes aussi, les rentrées provenant de la clientèle constituent un canal d’approvisionnement pour 41% des entreprises. À l’inverse, les entreprises recourent moins souvent aux guichets postaux (18%) et aux convoyeurs de fonds (3%).

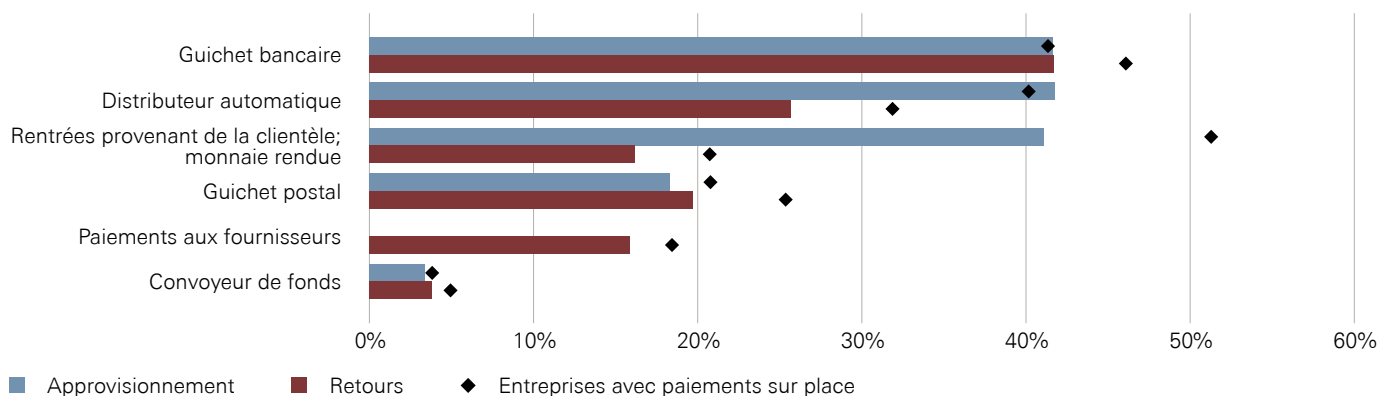
Pour retourner les espèces dont elles n’ont plus besoin, 42% des entreprises choisissent le guichet bancaire. Les distributeurs automatiques arrivent en deuxième position (26%). Viennent ensuite les guichets postaux (20%), les retours sous forme de monnaie rendue aux clients (16%) et les paiements aux fournisseurs (16%). Comme pour leur approvisionnement en numéraire, les entreprises font peu appel aux convoyeurs de fonds pour les retours d’espèces (4%).

Le choix du mode d’approvisionnement en numéraire et de retour d’espèces varie en fonction de la taille des entreprises: plus celles-ci sont grandes, plus elles ont recours aux guichets bancaires. C’est le cas d’environ 50% des entreprises qui emploient 250 personnes ou plus, mais de seulement 35% de celles dont les effectifs ne dépassent pas 9 personnes. Une part plus élevée des petites entreprises utilisent les distributeurs automatiques et les rentrées d’argent de leur clientèle.

Graphique 14

ESPÈCES: CANAUX D’APPROVISIONNEMENT ET DE RETOURS

En % de la base (plusieurs réponses possibles)



Base approvisionnement: 1 350 entreprises (pas de réponse: 81 entreprises); 753 entreprises avec paiements sur place (pas de réponse: 20 entreprises).

Base retours: 1 350 entreprises (pas de réponse: 283 entreprises); 753 entreprises avec paiements sur place (pas de réponse: 76 entreprises).

Source: BNS.

Les entreprises percevant des paiements sur place sont proportionnellement plus nombreuses à recourir à chacune des possibilités d’approvisionnement, à l’exception des guichets bancaires et des distributeurs automatiques. Les rentrées d’argent de la clientèle constituent pour elles une source importante d’approvisionnement en numéraire.

La fréquence des retraits et retours d’espèces est très diverse³. La part la plus importante des entreprises (40%) effectue ces opérations moins d’une fois par mois (voir graphique 15). Pour un peu moins de la moitié des entreprises, la fréquence est d’une fois par mois au minimum, alors que 18% des entreprises s’approvisionnent au moins une fois par semaine. Les entreprises percevant des paiements sur place s’approvisionnent un peu plus

³ En ce qui concerne les déclarations relatives à la fréquence des retraits et retours d’espèces, les «entrées d’argent de la clientèle», la «monnaie rendue» et les «paiements aux fournisseurs» n’ont pas été pris en compte.

souvent en numéraire et retournent plus fréquemment les espèces excédentaires aux points de retrait. Les réponses varient cependant en fonction des secteurs. Ainsi, 42% des entreprises de l’hôtellerie-restauration s’approvisionnent en numéraire au moins une fois par semaine.

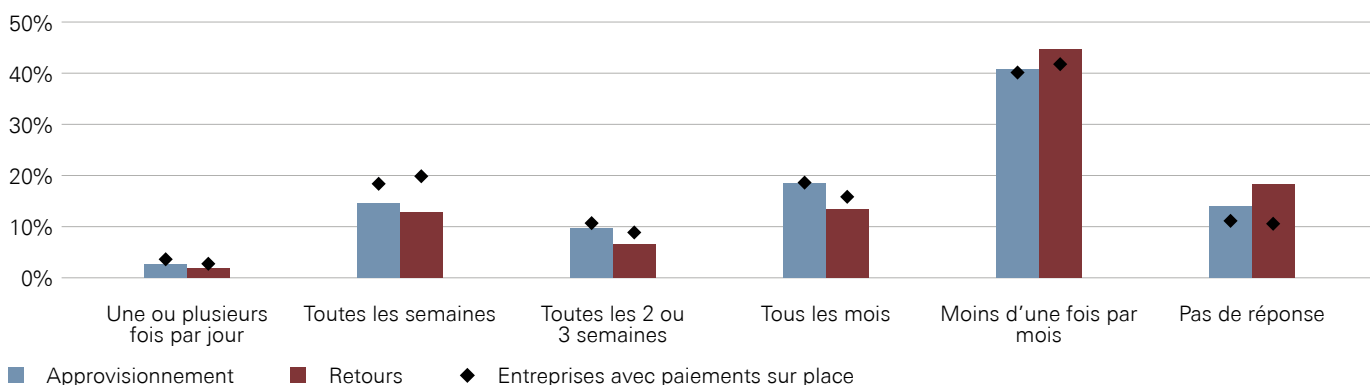
4.2 MOTIFS DU CHOIX DES ENTREPRISES CONCERNANT LE MODE D’APPROVISIONNEMENT EN NUMÉRAIRE ET DE RETOUR D’ESPÈCES

Les motifs mentionnés par les entreprises varient selon le mode d’approvisionnement retenu. Ainsi, les critères de simplicité et de proximité expliquent le choix des guichets bancaires et des distributeurs automatiques. Dans le cas des distributeurs automatiques, les faibles coûts jouent aussi un rôle (voir graphique 16). Le recours des entreprises aux convoyeurs de fonds est quant à lui motivé par le niveau de sécurité élevé. Environ 20% des entreprises invoquent toutefois l’absence d’autres possibilités pour expliquer le

Graphique 15

FRÉQUENCE DE L’APPROVISIONNEMENT EN NUMÉRAIRE ET DES RETOURS

En % de la base



Base approvisionnement: 1 350 entreprises; 753 entreprises avec paiements sur place.

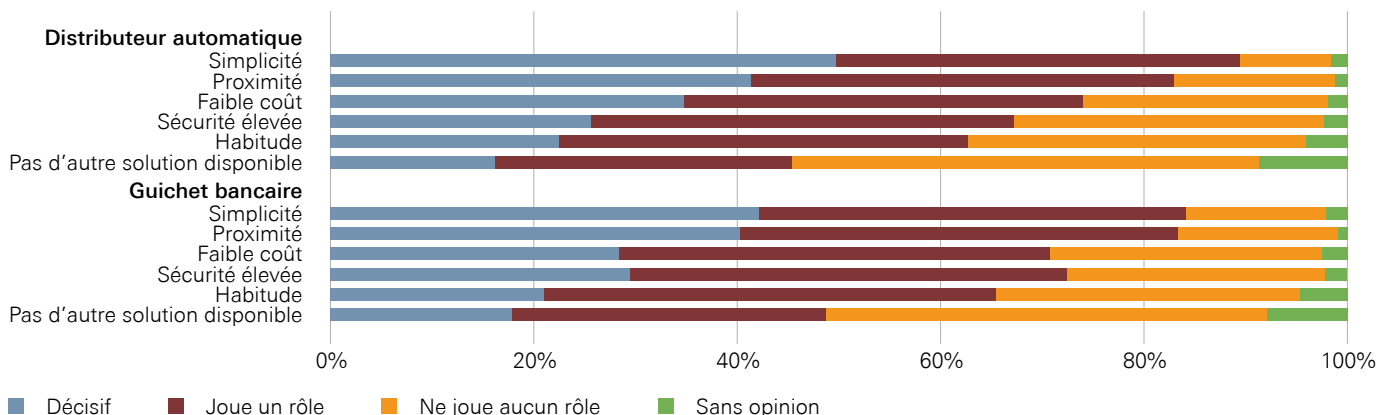
Base retours: 1 350 entreprises; 753 entreprises avec paiements sur place.

Source: BNS.

Graphique 16

APPROVISIONNEMENT: RAISONS DE PRÉFÉRER LES DISTRIBUTEURS OU LES GUICHETS BANCAIRES

En % de la base



Base: 564 entreprises (distributeurs); 562 entreprises (guichets bancaires)

Source: BNS.

mode d’approvisionnement qu’elles utilisent (par exemple, les distributeurs automatiques). En ce qui concerne le mode de retour d’espèces, les entreprises se décident globalement en fonction des mêmes critères que pour l’approvisionnement en numéraire.

Les réponses concernant l’accessibilité confirment qu’il s’agit d’un critère important dans le choix du mode d’approvisionnement en numéraire et de retour d’espèces. De manière générale, les entreprises peuvent se rendre rapidement à ces points de retrait et de retour d’espèces: pour 90% d’entre elles, le trajet est inférieur à 20 minutes, et pour 60%, il dure même moins de 10 minutes (voir graphique 17). La moitié des entreprises effectuent le trajet en voiture; pour environ un tiers d’entre elles, il se fait à pied et pour 5%, en transports publics. Les résultats ne diffèrent quasiment pas entre les entreprises percevant des paiements sur place et celles qui ne perçoivent que des paiements à distance.

4.3 SATISFACTION EN TERMES DE QUALITÉ DE L’INFRASTRUCTURE DU NUMÉRAIRE

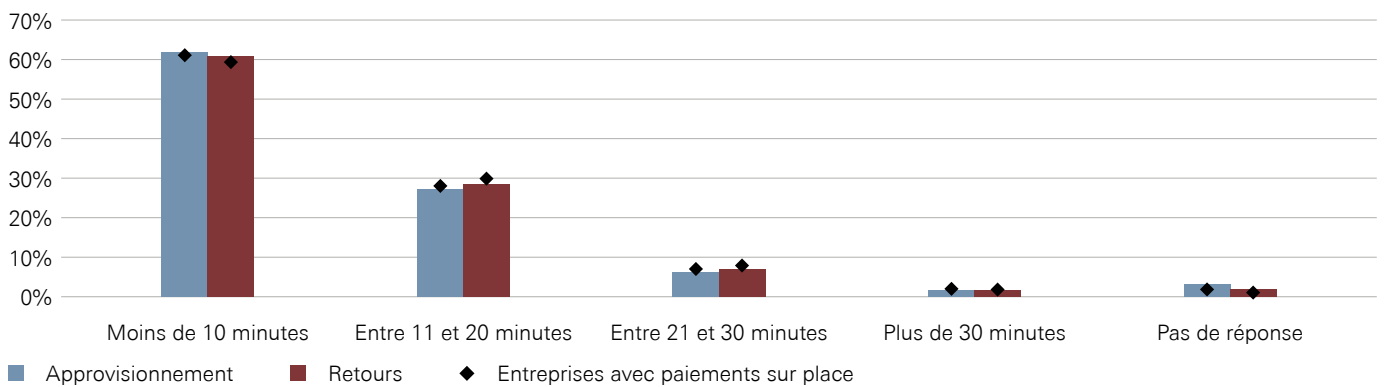
La présente section analyse la satisfaction des entreprises à l’égard de l’infrastructure du numéraire et montre ce qu’elles pensent du temps nécessaire au retrait et au retour d’espèces et des coûts qui y sont associés. Comme le lieu de retrait ou de retour n’est souvent pas le même pour les billets de banque et pour les pièces de monnaie, des questions séparées ont été posées.

Quelque 70% des entreprises se déclarent satisfaites de l’accessibilité des points de retrait et de retour des billets de banques (voir graphique 18). En ce qui concerne l’accès aux points d’approvisionnement en pièces de monnaie, 56% se disent satisfaites. À l’égard du temps nécessaire au retrait et au retour d’espèces et des coûts qui y sont associés, 62% des entreprises se montrent satisfaites pour ce qui est des billets de banque, mais 54% seulement

Graphique 17

TEMPS MOYEN DE DÉPLACEMENT JUSQU’AU PROCHAIN DISTRIBUTEUR OU GUICHET BANCAIRE/POSTAL

En % de la base



Base approvisionnement: 996 entreprises; 541 entreprises avec paiements sur place.

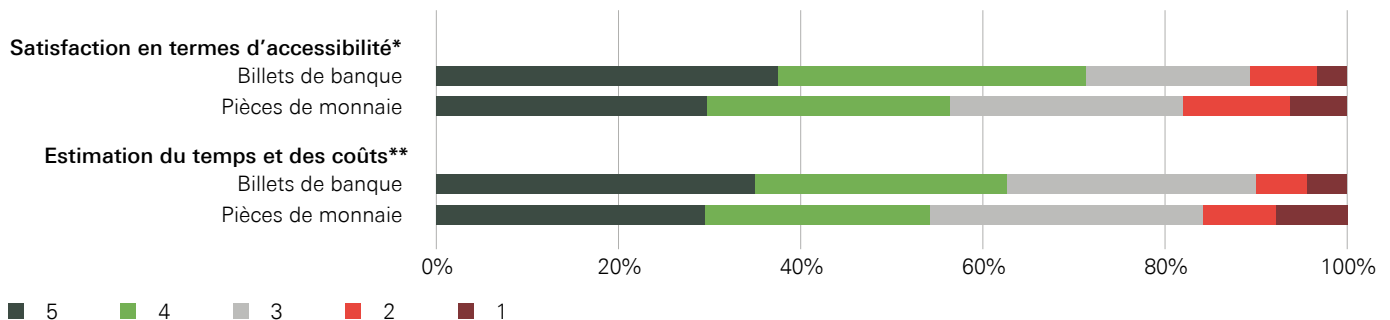
Base retours: 901 entreprises; 579 entreprises avec paiements sur place.

Source: BNS.

Graphique 18

APPROVISIONNEMENT EN NUMÉRAIRE: SATISFACTION EN TERMES D’ACCESSIBILITÉ ET ESTIMATION DU TEMPS ET DES COÛTS

En % de la base



*5=très satisfaites; 1=pas du tout satisfaites

**5=adéquat, 1= inadéquat

Base: 1 350 entreprises.

Source: BNS.

lorsqu'il s'agit des pièces de monnaie. Globalement, les possibilités de retrait et de retour sont jugées moins satisfaisantes pour les pièces que pour les billets du point de vue du temps nécessaire et des coûts.

Environ 15% des entreprises sont insatisfaites des possibilités d'approvisionnement en numéraire et de retour de billets et de pièces, et 25% ont un avis neutre à ce sujet (voir graphique 18).

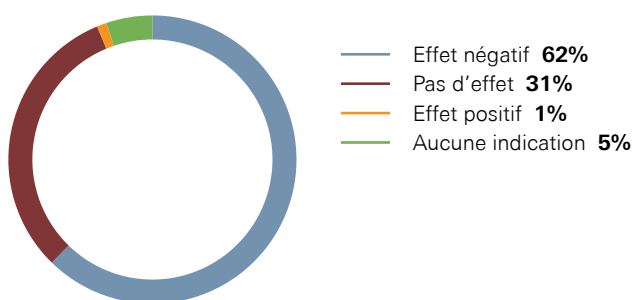
4.4 RÉDUCTION DE L'INFRASTRUCTURE LOCALE DÉDIÉE AU NUMÉRAIRE

Comme lors de l'enquête précédente, les entreprises ont été interrogées sur les effets d'une réduction de l'infrastructure locale dédiée au numéraire (guichets bancaires et postaux, distributeurs automatiques). Presque la moitié d'entre elles (43%) s'attend à une telle évolution dans les années à venir, soit une plus grande proportion

Graphique 19

IMPACT D'UNE RÉDUCTION DE L'INFRASTRUCTURE LOCALE RELATIVE AU NUMÉRAIRE

En % de la base



Base: 1 196 entreprises.
Source: BNS.

qu'en 2021 (38%). Les entreprises qui ne s'attendent pas à une réduction de cette infrastructure ne sont plus que 25%, contre 34% en 2021.

Pour une grande partie des entreprises, une réduction du nombre de distributeurs automatiques et de guichets bancaires et postaux compliquerait l'approvisionnement en numéraire (voir graphique 19). Deux tiers environ des entreprises percevant des paiements sur place estiment qu'une diminution de l'infrastructure locale dédiée au numéraire aurait un effet négatif sur leur approvisionnement en numéraire et leur retour d'espèces. Elles étaient 52% à formuler cet avis en 2021.

C'est particulièrement le cas des petites entreprises (celles qui n'emploient pas plus de 9 personnes). Si deux tiers d'entre elles considèrent comme négative une diminution de l'infrastructure, la moitié seulement des grandes entreprises (celles qui emploient plus de 250 personnes) émettent le même jugement. Les avis varient aussi selon les secteurs: ils sont majoritairement négatifs dans l'agriculture (80% des entreprises) et dans l'hôtellerie-restauration (76%).

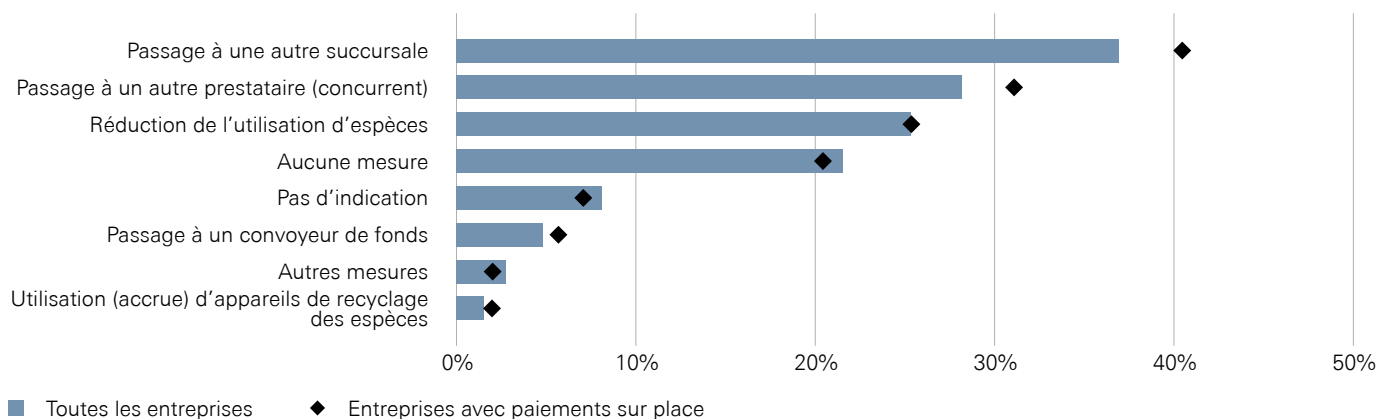
En cas de réduction de l'infrastructure locale, seul un cinquième des entreprises ne prendrait aucune mesure. Quelque 40% changeraient de succursale, près de 30% se tourneraient vers un autre prestataire et un quart ferait un moindre usage des espèces (voir graphique 20). La réaction la plus fréquente des entreprises percevant des paiements sur place serait de changer de succursale.

La majorité des entreprises pensent donc pouvoir trouver d'autres solutions en cas de diminution du nombre de points de retrait. Il faut encore que des possibilités adéquates soient effectivement disponibles. Si le réseau existant devait être fortement réduit, il n'est pas exclu que les entreprises viennent à manquer de solutions de rechange adaptées. Le cas échéant, elles pourraient être contraintes à l'avenir de ne plus accepter le numéraire.

Graphique 20

MESURES EN CAS DE RÉDUCTION DE L'INFRASTRUCTURE LOCALE DU NUMÉRAIRE

En % de la base



Base: 1 196 entreprises; 687 entreprises avec paiements sur place.
Source: BNS.

REMARQUES MÉTHODOLOGIQUES

L'objectif de l'enquête est de dresser un tableau aussi représentatif que possible du trafic des paiements des entreprises en Suisse et d'identifier les éventuels changements en la matière au fil du temps. La sélection des entreprises s'est appuyée sur le cadre d'échantillonnage du Registre des entreprises et des établissements (REE) de l'Office fédéral de la statistique (OFS). Le REE comprend toutes les entreprises et tous les établissements de droit privé et public établis et générant une activité économique sur le territoire suisse.

La BNS a confié la réalisation de l'enquête à l'institut d'études de marché intervista AG. Les 7 474 entreprises tirées au sort ont été invitées par voie postale à participer à l'enquête en remplissant un questionnaire en ligne (enquête en ligne assistée par ordinateur). Le questionnaire, qui consistait en une version remaniée de l'enquête précédente, comportait près de 80 questions¹. Au total, 1 753 entreprises ont rempli le questionnaire en ligne entre la mi-mai et la fin juillet 2023, ce qui représente un taux de réponse d'environ 23,5%. La durée médiane du traitement s'est établie à 21 minutes environ. Les entreprises n'ont pas été rémunérées pour leur participation à l'enquête.

Comme en 2021, la population a été définie de manière à pondérer plus fortement les grandes entreprises (mesurées par le nombre de personnes salariées et d'équivalents plein temps) que les petites. De fait, si toutes les entreprises du REE avaient été sélectionnées avec la même probabilité, l'échantillon aurait présenté une part prépondérante de très petites entreprises. L'échantillon a exclu les établissements de crédit qui font eux-mêmes partie de l'infrastructure des paiements, ainsi que les entreprises relevant des catégories T² et U³ de la NOGA⁴. Pour l'enquête de 2023, les entreprises de la grande distribution ont été interrogées de manière séparée. Un échantillon aléatoire stratifié reposant sur les caractéristiques «région linguistique», «catégorie NOGA» et «taille de l'entreprise» a été choisi sur la base de la population ainsi définie, et invité à participer à l'enquête.

Pour assurer la meilleure représentativité possible de la population considérée, une procédure de pondération par cellule a été utilisée. Ainsi, tous les questionnaires intégralement remplis ont été pondérés en fonction des paramètres de la région linguistique, de la catégorie NOGA et de la taille de l'entreprise, selon la part de cette dernière dans la population définie. Par conséquent, toutes les indications du rapport sur les parts, les sommes et les valeurs observées doivent être considérées comme des statistiques pondérées. Dans certains groupes, l'échantillon comprend peu d'entreprises en raison de la population définie. Les proportions respectives des différents groupes ont peu changé par rapport à l'enquête de 2021.

¹ Compte tenu de la reformulation de certaines questions, des comparaisons directes avec les résultats de l'enquête de 2021 n'ont pas toujours été possibles.

² Activités des ménages en tant qu'employeurs; activités indifférenciées des ménages en tant que producteurs de biens et services pour usage propre.

³ Activités extraterritoriales.

⁴ Développée par l'OFS, la Nomenclature générale des activités économiques (NOGA) est une méthode de classification des différents secteurs de l'économie. Elle a été intégrée au Registre des entreprises et des établissements.

Voir Office fédéral de la statistique.

RÉPARTITION DE L'ÉCHANTILLON SELON LES CRITÈRES DE STRATIFICATION

	Description	Nombre	Part ¹
Total			
Ensemble des entreprises	Taille de l'échantillon incluant toutes les entreprises interrogées	1 753	100%
Région linguistique²			
Suisse alémanique	Entreprises ayant leur siège principal en Suisse alémanique	1 265	72%
Suisse romande	Entreprises ayant leur siège principal en Suisse romande	406	23%
Suisse italienne	Entreprises ayant leur siège principal en Suisse italienne	82	5%
Taille de l'entreprise			
De 1 à 9 personnes	Entreprises jusqu'à 9 personnes	979	56%
De 10 à 49 personnes	Entreprises de 10 à 49 personnes	256	15%
De 50 à 249 personnes	Entreprises de 50 à 249 personnes	191	11%
250 personnes et plus	Entreprises de 250 personnes et plus	327	19%
Secteurs			
Agriculture	Agriculture, sylviculture et pêche	95	5%
Industrie	Industrie	333	19%
Commerce	Commerce; réparation d'automobiles et de motocycles	216	12%
Transports	Transports et entreposage	59	3%
Hôtellerie-restauration	Hôtels et restaurants	77	4%
Services financiers	Services financiers et d'assurance	49	3%
Autres services	Autres entreprises des services	512	29%
Administration publique	Administration publique et défense; sécurité sociale obligatoire	76	4%
Enseignement	Enseignement	65	4%
Santé	Santé humaine et action sociale	224	13%
Divertissement	Arts, spectacles et activités récréatives	47	3%

1 Les chiffres étant arrondis, la somme des différentes parts peut ne pas être égale à 100%.

2 La répartition par région linguistique des communes de domicile est fondée sur la langue la plus souvent parlée selon le relevé structurel de l'OFS: [Statatlas Suisse](#). Pour des raisons de présentation, les communes italophones situées hors du canton du Tessin entrent dans la catégorie Suisse italienne.

Source: BNS.

Application de paiement	<p>Forme de paiement mobile qui permet, d'une part, de régler des biens et des services, et, d'autre part, de transférer de l'argent au destinataire de son choix. Dans ce rapport, les applications de paiement englobent Twint et d'autres applications (Google Pay, Apple Pay, Samsung Pay, etc.) ainsi que les objets personnels connectés.</p> <p>Les transactions correspondantes impliquent en général soit un virement (en cas de connexion à un compte), soit un paiement par carte de crédit (en cas de connexion à une carte de crédit), soit un transfert de monnaie électronique (en cas d'utilisation d'une application dans laquelle une somme d'argent a été chargée ou d'une carte prépayée).</p> <p>Le paiement sur le lieu d'achat fonctionne via la lecture d'un code QR ou à l'aide de la technologie de communication en champ proche (voir <i>Fonction sans contact</i>) et d'identifiants personnels tels que le numéro de téléphone ou l'adresse électronique.</p>
Canal d'approvisionnement en numéraire et de retour des espèces	Canal par lequel les entreprises s'approvisionnent en numéraire et retournent leurs excédents de numéraire. Il s'agit par exemple des distributeurs automatiques, des guichets bancaires, des guichets de la Poste suisse et des convoyeurs de fonds.
Convoyeur de fonds	Entreprise spécialisée dans le transport d'objets de valeur. Dans le présent rapport, il s'agit de transport de numéraire.
Crypto-actif	Représentation numérique d'une valeur dans une base de données fondée sur la technologie des registres distribués. Les crypto-actifs assument certaines fonctions de la monnaie, mais ne sont que rarement acceptés comme moyen de paiement. Ils sont émis et contrôlés par un établissement non réglementé ou par un réseau de calculateurs. Les crypto-actifs sont des instruments de placement spéculatifs.
Fonction sans contact	Fonction permettant la transmission des informations de paiement entre un dispositif physique (par exemple smartphone ou carte de paiement) et un terminal au point de vente sans contact physique entre le dispositif et le terminal. Elle est couramment mise en œuvre à l'aide de la technologie de communication en champ proche (<i>near field communication</i> , NFC) ou de la lecture d'un code QR (<i>quick response</i>).
Logistique relative au numéraire	Logistique servant à l'approvisionnement en numéraire ainsi qu'au retour et au traitement du numéraire par les entreprises.
Objet personnel connecté	Dans le cadre de ce rapport, accessoire (par exemple montre) intégrant une fonction de paiement.
Paiement à distance	Paiement pour lequel le moyen de paiement n'est pas physiquement présent au point de vente au début du processus d'achat. Il s'agit par exemple des transactions liées aux commandes effectuées sur Internet, par courriel ou par téléphone.
Paiement non récurrent	Paiement occasionnel tel qu'un achat auprès de fournisseurs ou des frais de réparation.
Paiement récurrent	Paiement ou engagement qui revient régulièrement, comme le versement des salaires, les loyers et frais annexes mensuels, les primes d'assurance mensuelles ou annuelles, les factures de téléphone ou de carte de crédit mensuelles ou bimestrielles, les impôts à régler chaque année, les abonnements mensuels ou annuels et les remboursements de prêts.
Paiement sur facture	Dans le cadre du présent rapport, le paiement sur facture englobe les paiements effectués à l'aide d'une facture dotée d'un code QR, avec eBill ou par recouvrement direct.
Paiement sur place	Paiement effectué à l'endroit où l'achat a lieu, par exemple à la caisse d'un magasin ou au restaurant.
Procédé de paiement par Internet	Paiement déclenché par Internet sans recours à une application de banque en ligne ou à une application de paiement spécifique. PayPal en est un exemple.
Virement	Exécution de paiement par e-banking, banque mobile (ou m-banking) ou sans numéraire au guichet, sans bulletin de versement, mais au moyen d'un IBAN ou d'autres coordonnées bancaires.

Éditeur

Banque nationale suisse
Case postale, CH-8022 Zurich
Téléphone +41 58 631 00 00

Renseignements

communications@snb.ch

Langues

Français, allemand, italien et anglais

Conception

Interbrand AG, Zurich

Composition

NeidhartSchön AG, Zurich

Date de publication

Février 2024

ISSN 2813-110X (version électronique)

Accès aux publications

Les publications de la Banque nationale suisse peuvent être consultées sur Internet, à l'adresse www.snb.ch, News et publications.

Le calendrier des publications figure à l'adresse www.snb.ch, Services et événements, Services numériques, Calendrier.

Certaines publications peuvent également être obtenues sur papier, individuellement ou par abonnement, à l'adresse suivante:
Banque nationale suisse, Bibliothèque
Case postale, CH-8022 Zurich
Téléphone +41 58 631 11 50
E-mail: library@snb.ch

Droits d'auteur/copyright ©

La Banque nationale suisse (BNS) respecte tous les droits de tiers, en particulier ceux qui concernent des œuvres susceptibles de bénéficier de la protection du droit d'auteur (informations ou données, libellés et présentations, dans la mesure où ils ont un caractère individuel).

L'utilisation, relevant du droit d'auteur (reproduction, utilisation par Internet, etc.), de publications de la BNS munies d'un copyright (© Banque nationale suisse/BNS, Zurich/année, etc.) nécessite l'indication de la source, si elle est faite à des fins non commerciales. Si elle est faite à des fins commerciales, elle exige l'autorisation expresse de la BNS.

Les informations et données d'ordre général publiées par la BNS sans copyright peuvent aussi être utilisées sans indication de la source.

Dans la mesure où les informations et les données proviennent manifestement de sources tierces, il appartient aux utilisatrices et utilisateurs de ces informations et de ces données de respecter d'éventuels droits d'auteur et de se procurer eux-mêmes, auprès des sources tierces, les autorisations en vue de leur utilisation.

Limitation de la responsabilité

Les informations que la BNS met à disposition ne sauraient engager sa responsabilité. La BNS ne répond en aucun cas de pertes ni de dommages pouvant survenir à la suite de l'utilisation des informations qu'elle met à disposition. La limitation de la responsabilité porte en particulier sur l'actualité, l'exactitude, la validité et la disponibilité des informations.

© Banque nationale suisse, Zurich/Berne 2024